

086-218601748-20190919-151_D2019-DE Regu le 26/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 20 Pouvoir: 2 Absents: 5

Date de la convocation: 13/09/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Bruno SULLI représenté par C PIAULET

ABSENTS: BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly,

PHELIPPEAU Gilles.

Secrétaire de séance : Thierry BEUROIS

DELIBÉRATION N° 151

RAPPORTEUR: Dominique GAUTHIER

OBJET: ADHESION DES COMMUNES DE JOUHET ET MONTMORILLON AU SYNDICAT EAUX DE VIENNE-SIVEER

Il est rappelé que la collectivité est membre d'Eaux de Vienne-Siveer.

Par délibération du 19 juin 2019, le comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer a donné son accord pour l'adhésion des communes de JOUHET et MONTMORILLON au syndicat Eaux de Vienne-Siveer à compter du 1er janvier 2020.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

VU le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18, VU les statuts du syndicat Eaux de Vienne-Siveer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la demande d'adhésion des communes de JOUHET et de MONTMORILLON au syndicat Eaux de Vienne-Siveer à compter du 1er janvier 2020;
- autorise Mme la Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Mme la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

AR PREFECTURE

086-218601748-20190919-151_D2019-DE

Regu le 26/09/2019

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le